

particulièrement pour les céréales et les produits laitiers. Certains des concurrents du Canada ont eu recours à des pratiques commerciales plus agressives. Les États-Unis ont adopté un programme de crédit échelonné sur trois ans, et les pays de la CE ont continué d'offrir d'intéressantes subventions à l'exportation à leurs producteurs. Le Canada s'en est quand même fort bien tiré sur le plan de ses exportations agricoles, qui ont atteint un nouveau plafond de 9,5 milliards de \$ en 1982, le blé comptant pour plus de la moitié de ses exportations totales.

Sur la scène internationale, le Canada a multiplié ses démarches pour améliorer le commerce des produits agricoles, et il a proposé aux membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et aux signataires du GATT des programmes destinés à faire échec au protectionnisme dans ce secteur. Se déclarant contre un recours aux crédits et subventions à l'exportation, le Canada a cherché à entrer en consultation avec ses partenaires commerciaux pour aborder ces questions et d'autres pratiques anti-commerciales. Par ailleurs, le gouvernement a résisté aux pressions exercées par les producteurs canadiens pour que des mesures protectrices soient adoptées, se conformant ainsi aux obligations contractées en vertu du GATT.

En septembre, le Canada a conclu avec les États-Unis une entente concernant le commerce du bœuf et du veau. Les États-Unis avaient demandé aux trois principaux pays exportateurs de bœuf, soit le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, de limiter volontairement le volume de leurs exportations afin d'éviter l'imposition de contrôles à l'importation en vertu de la législation américaine relative aux importations de viande. Conformément à cette entente, le Canada a établi vers la fin de 1982 des contrôles à l'exportation touchant les ventes de bœuf et de veau à destination du marché américain pour le reste de l'année.

Le Canada est en faveur d'une libéralisation du commerce des produits de la pêche. L'OCDE a entrepris une étude portant sur les mesures et conditions qui nuisent au déroulement normal des échanges commerciaux dans le secteur des pêches et des produits de la pêche. Le GATT procède lui aussi à une étude sur ces produits afin que les échanges commerciaux se fassent dorénavant de façon plus libérale.

Le Groupe de travail sur les pêcheries de l'Atlantique a pour sa part effectué des examens en profondeur de la situation propre à l'industrie canadienne. Le ministère l'a renseigné au sujet des problèmes que pose le commerce international des produits de la pêche. Étant donné qu'environ 82 pour cent de la production totale, qui a atteint près de 1,6 milliard de \$ en 1982, est destinée à l'exportation, l'accès aux marchés acquiert une grande importance pour l'industrie.

Politique scientifique, technologique et nucléaire

Depuis que le gouvernement a énoncé les principes généraux de sa politique scientifique et technologique, lesquels favorisent une collaboration internationale accrue et mettent l'accent sur les avantages économiques, les relations que le Canada entretient avec d'autres pays en cette matière y ont gagné en vitalité et en précision.

Le Canada est l'un des signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en vertu duquel les pays s'engagent à ne pas utiliser de matériel nucléaire pour la mise au point d'engins explosifs. Depuis 1974, le Canada a pour

politique de n'exporter de l'équipement ou du matériel nucléaire qu'aux pays ou groupes de pays qui ont signé le traité, de même qu'une entente bilatérale de non-prolifération des armes nucléaires avec le Canada. Il a par ailleurs conclu d'autres ententes bilatérales du genre avec l'Égypte et l'Indonésie en 1982. En 1983, le Canada a participé activement aux travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et aux préparatifs en vue de la Conférence des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Fabrication

Le ministère est chargé de veiller à ce que la réglementation intérieure concernant la fabrication soit conforme aux droits et obligations du Canada à l'échelle internationale. Pendant l'année, il a fait des démarches pour régler un certain nombre de problèmes importants en traitant avec l'industrie canadienne et en soulevant la question lors de rencontres internationales. Des consultations ont eu lieu au sujet des nouvelles lignes de conduite du gouvernement concernant l'aide aux chantiers navals, le cabotage et l'élargissement aux eaux territoriales de la zone de compétence douanière. Le ministère n'a pas ménagé ses efforts pour régler les problèmes touchant les secteurs de la construction automobile, de la pétrochimie et de la construction d'avions civils, et il a entre autres envisagé l'éventualité d'une participation canadienne au programme de construction de l'Airbus européen.

Transports et communications

Le ministère a continué de participer aux travaux de l'OCDE et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) visant l'élaboration d'une réglementation internationale en matière de navigation maritime qui soit compatible avec la bonne marche du commerce mondial. Le Canada songe à adopter une loi pour protéger les affréteurs et transporteurs canadiens contre les mesures interventionnistes que multiplient d'autres pays.

Plusieurs rondes de négociations ont eu lieu avec l'Inde, l'Allemagne de l'Ouest et la France au sujet d'éventuels accords aériens.

Avec la vente au Brésil du système Anik D, le Canada a exporté son premier satellite de communications. Les essais du bras canadien installé à bord de la navette spatiale américaine ont été concluants. Le Canada a commencé à collaborer avec l'Agence spatiale européenne dans le cadre du programme de construction du nouveau satellite L-Sat, à la conception et à la vente duquel il doit participer. Il a en outre amorcé avec succès la mise en marché de l'équipement vidéotex Télidon.

Le Canada est membre d'une vingtaine d'organisations internationales intéressées à l'exploitation des télécommunications. En 1982, il était représenté à la Conférence des plénipotentiaires de l'agence de réglementation des Nations Unies, de même qu'à l'assemblée de l'Union internationale des télécommunications et à la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Relations commerciales spéciales

Textile et vêtement

En 1981, le Canada s'est donné une politique concernant le textile et le vêtement qui vise à créer une industrie viable